

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAE 116** Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (19e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan (19e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.900 euros est attribuée à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan située 20, avenue Secrétan (19e) (18876 - 2017-00056) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 13.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.900 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**